



LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2022-44

Envoyé en préfecture le 04/11/2022
Reçu en préfecture le 04/11/2022
Publié le 
ID : 062-216200436-20221102-D2022_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le deux novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 28/10/2022 Membres en exercice : 19 - Présents : 17 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul

Excusés : Mme KRASINSKI Eliane, M. PEENAERT Antoine

Procurations : Mme KRASINSKI a donné pouvoir à M. VASSEUR, M. PEENAERT a donné pouvoir à M. COUTURIER.

A été nommé **secrétaire de séance** : Mme Catherine ANSEL

Objet : Décision modificative n°2 au budget principal

Rapporteur : Madame le Maire

Afin de pouvoir procéder au reversement obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération, il est nécessaire d'ouvrir les crédits dans le budget en dépenses d'investissement.

Le Conseil décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°2 comme suit :

SECTION	Chapitre	DEPENSES
D'INVESTISSEMENT	10 – Dotations, fonds divers et réserves	+ 200 €
	23 – Immobilisations en cours	- 200 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,